



Madame Christine GOUBET-MILHAUD, Président de l'UFE
Monsieur Marc FLORETTE, Président de l'UNEmIG

Objet : votre courrier du 12 juin 2017

Paris, le 26 juin 2017.

Madame la Présidente de l'UFE, Monsieur le Président de l'UNEmIG,

Dans votre courrier du 12 juin dernier, vous nous proposez « d'ouvrir des discussions afin de définir notre calendrier propre ainsi qu'une méthode de travail concertée pour proposer les évolutions nécessaires à plus de réactivité et d'initiatives dans notre cadre statutaire de branche, et bâtir une nouvelle ambition sociale, marque fondamentale du dialogue social des Industries Électriques et Gazières ».

Votre formulation laisse entendre que le statut des IEG serait un frein aux évolutions des entreprises. Or, notre statut a régulièrement évolué depuis 1946. Il n'a pas empêché le déploiement d'un programme nucléaire ambitieux, l'ouverture du capital de plusieurs entreprises, les créations des filiales de transport et de distribution ou le déploiement des compteurs communicants. Encore récemment, le Gouvernement a accepté sa révision sur le financement des activités sociales. Le statut, conformément à la volonté de ses créateurs s'est donc bien adapté depuis 70 ans sans jamais faillir à sa mission de protection des agents du service public en activité et en inactivité de service.

Nos fédérations réaffirment leur attachement indéfectible au principe de faveur, au respect de la hiérarchie des normes, aux dispositions du Code du Travail et du Code de l'Énergie protégeant les salariés des IEG en faisant du statut national un cadre réglementaire moderne, innovant et efficace.

Ainsi, ouvertes au dialogue comme elles l'ont toujours été, nos fédérations sont prêtes à examiner avec vous les domaines sur lesquels il conviendrait d'adapter nos droits statutaires. D'ailleurs, nous vous avons déjà proposé d'échanger par exemple sur classification/rémunération, mobilité de branche ou encore la compensation de l'imposition et de la fiscalisation en lien avec la PERS 793. Nous vous proposons de reprendre la démarche adoptée pour la négociation en cours sur les droits familiaux.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

FNME-CGT
S. MENESPLIER

FNEM-FO
V. HERNANDEZ

CFE Énergies
W. VIRY-ALLEMOZ

UNSA Énergie
P. BERTHIAU